

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2024

DÉNONCER LE NETTOYAGE ETHNIQUE DES POPULATIONS ARMÉNIENNES DU
HAUT-KARABAKH PAR L'AZERBAÏDJAN - (N° 2071)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE1

présenté par

M. Delogu, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,
M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes,
Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet,
Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc,
M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin,
Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier,
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,
M. Vannier et M. Walter

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 38, insérer l'alinéa suivant :

« Rappelant que depuis le début du conflit en Ukraine, l'Union européenne a intensifié ses importations de gaz et de pétrole en provenance de l'Azerbaïdjan, renforçant ainsi l'économie du pays et, par conséquent, ses capacités militaires ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire de la France insoumise – NUPES, souhaite rappeler qu'à la suite de l'invasion russe de l'Ukraine, l'Union européenne s'est tournée vers de nouveaux producteurs de gaz et de pétrole, dont l'Azerbaïdjan.

Le sujet de cette PPRE est majeur et nous nous devons de montrer notre solidarité pleine et sans ambiguïté avec le peuple arménien. C'est l'occasion de reconnaître les torts et de dénoncer les décisions néfastes de ceux qui nous gouvernent, en les incitant à changer l'ordre actuel des choses.

Ainsi, il est donc nécessaire de rappeler qu'à la suite de l'invasion russe de l'Ukraine, l'Union européenne s'est empressée, avec raison, d'imposer des sanctions et de rompre les partenariats économiques existants avec la Russie. Tout ceci dans l'optique de mettre en échec l'économie

russe. En 2021, l'UE consommait 400 milliards de mètres cubes de gaz russe. Ce qui représentait environ 45 % des importations du gaz naturel. L'Union s'est donc tournée vers d'autres producteurs pour éviter une crise énergétique sans précédent. L'UE a ainsi signé, en juillet 2022, un nouvel accord sur le gaz avec l'Azerbaïdjan, qui représente aujourd'hui 3 % du total des importations gazières de l'UE. L'objectif est que ce pays double ses exportations gazières vers l'UE d'ici à 2027. Ceci représenterait au moins 20 milliards de mètres cubes par an (contre 8 milliards en 2021). L'office Eurostat affirme que ces exportations ont rapporté 15,6 milliards d'euros à l'Azerbaïdjan en 2022. L'Union européenne est d'ailleurs le principal marché pour les exportations de gaz azerbaïdjanais, devant la Turquie et la Géorgie, selon le centre de réflexion Bruegel de Belgique. Cet argent a sans doute contribué au renforcement militaire azerbaïdjanais.

Par ailleurs, des soupçons pèsent sur l'origine du gaz azerbaïdjanais, dont une partie viendrait de la Russie. Le Parlement européen a même exhorté la Commission à enquêter sur ces soupçons, le 5 octobre dernier, lors de l'adoption d'un texte qui demandait également à la Commission de suspendre les accords gaziers et d'imposer des sanctions à l'Azerbaïdjan.

Pour cette raison, nous proposons par le biais de cet amendement, de rappeler dans cette PPRE le contexte européen sur ce sujet. L'UE s'est tournée vers le gaz et le pétrole azerbaïdjanais dans un contexte d'invasion russe de l'Ukraine, en bafouant son engagement de se tenir du côté des Arméniens. Nous déposons également un amendement succinct qui a pour objectif de demander à l'Union européenne d'en finir avec ses accords gaziers et pétroliers avec l'Azerbaïdjan.